

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2716

2 octobre 2015

SOMMAIRE

Aloha ECF Holding S.à r.l.	130336	Harmorlux S.A.	130326
Arcadis Gestion S.A.	130323	Harmorlux S.A.	130326
Athem Investments S.à r.l.	130323	Heart (Luxembourg) S.à r.l.	130325
Au Taste' Vins S.à r.l.	130323	Heck e Silva Sàrl	130325
Batitoiture S.à r.l.	130323	HellermannTyton Alpha S.à r.l.	130325
Bepaumat Sàrl	130368	Immobilière C.JANS & Associés S.A.	130326
BFR Funding S.A.	130323	Immo Prime S.A.	130327
Brookstar A Note Investments S.à r.l.	130328	International Shipowners Reinsurance Com- pany S.A.	130326
CEPF II CJ S.à r.l.	130347	IP Network Services S.A.	130326
Continuum S.A.	130330	Kanlpe S.A.	130322
CSNG S.à r.l.	130322	Langerheights S.A.	130327
Delion S.A.	130330	L'Atelier Anne-Marie Frère	130327
Fin-Energy S.A.	130328	Latonia Finance S.à r.l.	130327
Gallia Invest S.à r.l.	130324	L. J. Immobilière s.à r.l.	130327
Gavilon Luxembourg HoldCo II S.à r.l.	130324	Marble Lane S.à r.l.	130322
Gavilon Luxembourg HoldCo S.à r.l.	130324	Olizy Innovation	130329
Gavilon Luxembourg HoldCo S.à r.l.	130325	Outlet Mall Group Holding S.à r.l.	130332
GJE S.à r.l.	130322	Queensgate Carry Partner GP Coop S.A.	130336
GP Maritime S.A.	130324	Realinvest Europe S.A.	130322
Greeneden Lux 3 S.à r.l.	130325	Rudy Holding II S.à r.l.	130329
Green Electricity Master Invest II	130328	Selecta Luxembourg	130368
Greenoaks Properties Luxembourg S.à r.l.	130328	Socolux S.A.	130368
Harmony Multi-Manager Funds SIF-SICAV	130324	ULMR S.à r.l.	130328

GJE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 2, Montée de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 185.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015138949/9.

(150151100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Kanlipe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 33.102.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015138254/10.

(150150461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Marble Lane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 165.889.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Isabelle Pairon.

Référence de publication: 2015138298/10.

(150149747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Realinvest Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 42.597.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

L'Administrateur Unique

Référence de publication: 2015139206/11.

(150151357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

CSNG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 1, rue Napoléon.
R.C.S. Luxembourg B 167.875.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015140725/14.

(150153374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Batitoiture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3461 Dudelange, 6, rue des Ecoles.

R.C.S. Luxembourg B 99.923.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015140661/9.

(150153555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Athem Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.008.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATHEM INVESTMENTS Sàrl

Référence de publication: 2015140643/10.

(150153398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Au Taste' Vins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 46, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.772.

Les comptes annuels de l'exercice 2014, allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015140644/10.

(150153585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

BFR Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 75.972.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015140665/12.

(150152959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Arcadis Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue 1900.

R.C.S. Luxembourg B 146.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015140633/13.

(150153196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Gallia Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GALLIA INVEST S.à r.l.

Référence de publication: 2015140842/10.

(150153126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

GP Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 150.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015140850/10.

(150153057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Gavilon Luxembourg HoldCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.870.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gavilon Luxembourg HoldCo II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015140824/11.

(150153447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Gavilon Luxembourg HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.880.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gavilon Luxembourg HoldCo S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015140825/11.

(150153441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

**Harmony Multi-Manager Funds SIF-SICAV, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV -
Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 162.046.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2014 et la distribution du dividende relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 août 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015140866/12.

(150153235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Heart (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 160.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015140859/10.

(150153736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

HellermannTyton Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 113.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015140860/10.

(150153255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Gavilon Luxembourg HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 138.880.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gavilon Luxembourg HoldCo S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015140826/11.

(150153446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Greeneden Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 164.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2015140838/11.

(150153718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Heck e Silva Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9230 Diekirch, 26, route d'Ettelbruck.
R.C.S. Luxembourg B 101.615.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HECK E SILVA SARL

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015140873/12.

(150153633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Harmorlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 158.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015140869/9.

(150153147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Harmorlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 158.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015140870/9.

(150153148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Immobilière C.JANS & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.
R.C.S. Luxembourg B 102.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015140888/10.

(150153708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

International Shipowners Reinsurance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 8.848.

Les comptes annuels au 20 Février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Thierry BREVET

Administrateur

Référence de publication: 2015140898/12.

(150153469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

IP Network Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 153.095.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015140900/14.

(150153373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Langerheights S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 118.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015140943/9.

(150153143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

L. J. Immobilière s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.
R.C.S. Luxembourg B 137.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015140913/10.

(150153706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Latonia Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.380.000,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 173.499.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LATONIA FINANCE S.à.r.l.
Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015140918/11.

(150153317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

L'Atelier Anne-Marie Frère, Société Anonyme.

Siège social: L-5316 Contern, 40, rue des Près.
R.C.S. Luxembourg B 37.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Administrateur délégué

Référence de publication: 2015140914/12.

(150153186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Immo Prime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.-P. Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 133.518.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Immo Prime S.A.
Société anonyme
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015140886/12.

(150153485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

ULMR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 159.551.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015140519/9.

(150152825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Fin-Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 116.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015139559/10.

(150151628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Green Electricity Master Invest II, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 165.492.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2015.

Référence de publication: 2015139580/10.

(150152062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Brookstar A Note Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 66.308.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 189.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Brookstar A Note Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015139992/11.

(150152234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Greenoaks Properties Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 139.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2015.

Greenoaks Properties Luxembourg S.à r.l.

Représenté par M. Matthijs Bogers

Gérant

Référence de publication: 2015139581/13.

(150152000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Rudy Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.360,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.952.

Le bilan de la société au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015140429/12.

(150152734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Olizy Innovation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 199.330.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le trente juillet.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Xavier MORIN, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 47, boulevard Prince Henri.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "Olizy Innovation".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- le développement et la commercialisation des innovations technologiques;
- d'acquérir, de développer, de commercialiser et de vendre de la propriété intellectuelle soit par ses propres moyens soit par l'intermédiaire de licences;
- d'apporter du conseil, entre autres stratégique et opérationnel, dans des domaines variés notamment dans les domaines de l'innovation et de l'entrepreneuriat;
- de fournir des prestations ou produits divers dans le domaine informatique;

La société a en outre comme objet toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société a également pour objet toutes prestations de service à caractère intellectuel, notamment dans le cadre de développements de projets dans le domaine de l'innovation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique Monsieur Xavier MORIN.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent soixante-dix euros (770,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-1724 Luxembourg, 47, boulevard Prince Henri.
- 2.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 3.- Est nommé gérant unique, pour une durée illimitée:

Monsieur Xavier MORIN, prénommé.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: MORIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 juillet 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 24426. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 14 août 2015.

Référence de publication: 2015139724/68.

(150151631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

**Continuum S.A., Société Anonyme,
(anc. Delion S.A.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 176.876.

In the year two thousand fifteen,

on the third day of the month of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Delion S.A., a "société anonyme", having its registered office at 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, incorporated by a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 23 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 19 June 2013, under number 1447 and page 69440 and which is entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, section B, under number 176 876 (the "Company").

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, on 06 November 2014, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 11 December 2014, under number 3839 and page 184236

The Extraordinary General Meeting is opened by Mrs Alessia ARCARI, employee, with professional address in Luxembourg, in the chair (the "Chairman").

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mrs Angelina SCARCELLI, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Carine AGOSTINI, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1) To change the Company's name from "Delion S.A." to "Continuum S.A.".

2) To amend Article ONE (1) of the Company's Articles of Incorporation in order to reflect such change of the Company's name.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from said attendance list that all three hundred and ten (310) shares representing the total corporate capital of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR) are present or represented at the Meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this Meeting, so that no convening notices were necessary.

IV.- The present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the Extraordinary General Meeting of shareholders adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of shareholders resolved to change the Company's corporate name from "Delion S.A." into "Continuum S.A.".

Second resolution

In order to reflect such change of the Company's corporate name, the Extraordinary General Meeting of shareholders resolved to amend Article ONE (1) of the Company's Articles of Incorporation, such as follows:

Art. 1. "There exists hereby a Luxembourg joint stock company ("société anonyme") [the "Company"] under the name "Continuum S.A."."

There being no further business, the Meeting is closed.

Whereof, the present deed, was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with Us the notary the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Folgt die Deutsche Übersetzung Vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn,
am dritten Tag des Monats Juli.

Vor Uns dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, im Amtssitze in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg), versammelten sich in Außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Gesellschaft „Delion S.A.“, eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxemburg, welche gegründet wurde durch notarielle Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 23. April 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 19. Juni 2013, unter der Nummer 1447 und Seite 69440, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 176 876 (die „Gesellschaft“),

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß einer notariellen Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 06. November 2014, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 11. Dezember 2014, unter der Nummer 3839 und Seite 184236 veröffentlicht wurde.

Die Außerordentliche Generalversammlung ist eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Alessia ARCARI, Angestellte, geschäftsansässig in Luxemburg (der „Vorsitzende“).

Der Vorsitzende ernennt zum Schriftführer Frau Angelina SCARCELLI, Angestellte, geschäftsansässig in Luxemburg.

Die Generalversammlung wählt zur Stimmenzählerin Frau Carine AGOSTINI, Angestellte, geschäftsansässig in Luxemburg.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmäßig die nachfolgenden Beschlüsse festzuhalten:

I.- Daß die Tagesordnung für die Generalversammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung

1) Abänderung des Firmennamens der Gesellschaft von „Delion S.A.“ in „Continuum S.A.“.

2) Abänderung von Artikel EINS (1) der Gesellschaftssatzung um dieser Abänderung des Gesellschaftsnamens Rechnung zu tragen.

II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachtträger der vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionären und dem Vorstand unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionären werden nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Erschienenen und durch den unterzeichneten Notar, ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

III.- Aus besagter Anwesenheitsliste ergibt sich, daß sämtliche dreihundertzehn (310) Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital von EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (31'000.- EUR) darstellen, auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten sind; die anwesenden oder vertretenen Aktionären bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg, Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV.- Die gegenwärtige Generalversammlung, bei der das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist, ist somit ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung beraten.

Nach Beratung faßt die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschloss die Abänderung des Firmennamens der Gesellschaft von „Delion S.A.“ in „Continuum S.A.“

Zweiter Beschluß

In Bezug auf solche Abänderung des Gesellschaftsnamens, beschloss die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre Artikel EINS (1) der Gesellschaftssatzung abzuändern um ihm folgenden neuen Wortlaut zu geben:

Art. 1. Es besteht hiermit eine luxemburgische Aktiengesellschaft (société anonyme) [die „Gesellschaft“] unter der Bezeichnung „Continuum S.A.“.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Vorstand und Uns dem amtierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfaßt ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen beiden Texten, ist die englische Fassung maßgebend.

Gezeichnet: A. ARCARI, A. SCARCELLI, C. AGOSTINI, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 8. Juli 2015. Relation: EAC/2015/15999. Erhalten fünfundsechzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015138813/117.

(150150609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Outlet Mall Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.780.600,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 97.674.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of August

Before Us, Maître Edouard DELOSCH notary residing in Diekirch, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l., acting for and on behalf of the European Outlet Mall Fund (“The Fund”), a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4a, Rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.114,

here represented by Mr Lovane Etienne, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal in Luxembourg on 7th August 2015 (the Sole Shareholder).

Which proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which he acts, has requested the undersigned notary to act that he represents the entire share capital of Outlet Mall Group Holding S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, Rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich,

incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, dated December 3rd, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 60 of January 16th, 2004, and which Articles have been amended for the last time pursuant a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, on April 15th, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1626 of July 1st, 2015, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.674.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1) To increase the share capital of the Company by an amount of one hundred euro (EUR 100), to raise it from its present amount of one million seven hundred eighty thousand and five hundred euro (EUR 1,780,500) to one million seven hundred eighty thousand six hundred euro (EUR 1,780,600), by creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100), along with the payment of a share premium whose value amounts to nine thousand two hundred ninety-one euro (EUR 9,291);

2) To issue one (1) new share, so as to raise the number of shares from seventeen thousand eight hundred and five (17.805) shares with nominal value of one hundred euro (EUR 100), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase;

3) To accept the subscription of one (1) new share with nominal value of one hundred euro by the Sole Shareholder and to accept payment in full of the share with the afore said share premium by a contribution in cash of the total amount of nine thousand two hundred ninety-one euro (EUR 9,291);

4) Subsequent amendment of article 5, first paragraph of the Articles of the Company;

5) To authorise any manager of the Company to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial;

6) Miscellaneous.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred euro (EUR 100), in order to raise it from its current amount of one million seven hundred eighty thousand and five hundred euro (EUR 1,780,500), divided into seventeen thousand eight hundred and five (17.805) shares with nominal value of one hundred euro, to one million seven hundred eighty thousand and six hundred euro (EUR 1,780,600), divided into seventeen thousand eight hundred six (17.806) shares with nominal value of one hundred euro, by the issuance of one (1) new share with nominal value of one hundred euro (EUR 100), along with a share premium of nine thousand two hundred ninety-one euro (EUR 9,291).

The newly issued share has the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

Subscription and payment

The one (1) new share to be issued has been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been fully paid by Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l. acting for and on behalf of the European Outlet Mall Fund (“The Fund”),

so that the total amount of nine thousand three hundred ninety-one euro (EUR 9,391) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l. acting for and on behalf of the European Outlet Mall Fund (“The Fund”) holds all the seventeen thousand eight hundred and six (17.806) shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 5. Issued capital. (first paragraph).** The issued capital of the Company is set at one million seven hundred eighty thousand and six hundred euro (EUR 1,780,600), divided into seventeen thousand eight hundred and six (17.806) shares, with nominal value of one hundred euro, all of which are fully paid up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above-mentioned.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l., agissant au nom et pour le compte de «The European Outlet Mall Fund» («The Fund») une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4A, Rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.114,

ici représentée par Monsieur Lovane Etienne, employée, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 7 Aout 2015 (l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Outlet Mall Group Holding S.à r.l (la Société), société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, Rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, constituée selon acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 3 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 60 du 16 janvier 2004, dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 15 Avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1626 en date du 1 Juillet 2015, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.674.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent euros (100 EUR), pour le porter de son montant actuel de un million sept cent quatre-vingt mille et cinq cents euros (1.780.500 EUR) à un million sept cent quatre-vingt mille et six cents euros (1.780.600 EUR), par la création et l'émission d'une (1) part sociale nouvelle dont la valeur nominale s'élève à cent euros (EUR 100), assorti d'une prime d'émission dont la valeur s'élève à neuf mille deux cents quatre-vingt-onze euros (9,291 EUR);

2) Emission d'une (1) nouvelle part sociale, afin de porter le nombre de parts sociales de dix-sept mille huit cent cinq (17.805) à dix-sept mille huit cent six (17.806) parts sociales dont la valeur nominale s'élève à cent euros (EUR 100), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique sur l'augmentation de capital proposée;

3) Acceptation de la souscription de la (1) nouvelle part sociale dont la valeur nominale s'élève à cent euros, par l'associé et acceptation du paiement de la prime d'émission, du montant de neuf mille deux cents quatre-vingt-onze euros (9,291 EUR) par un apport en espèces;

4) Modification subséquente de l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société;

5) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter l'augmentation de capital effectuée ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout Gérant de la Société afin d'effectuer toutes formalités en relation avec le Registre de Commerce et des Sociétés et le Mémorial;

6) Divers.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter capital de la Société à concurrence de cent euros (100 EUR), pour le porter de son montant actuel de un million sept cent quatre-vingt mille cinq cents euros (1.780.500 EUR) à un million sept cent quatre-vingt mille six cent euros (1.780.600 EUR), par la création et l'émission d'une (1) part sociale nouvelle dont la valeur nominale s'élève à cent euros (EUR 100), assorti d'une prime d'émission dont la valeur s'élève à neuf mille deux cents quatre-vingt-onze euros (9,291 EUR)

La part sociale nouvellement émise a les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique sur l'augmentation de capital proposée.

Souscription et paiement

La (1) nouvelle part sociale à émettre a été intégralement souscrite et libérée en numéraire ensemble avec la susdite prime d'émission, de sorte que le montant total de neuf mille trois cents quatre-vingt-onze euros (9,391 EUR) a été payé par Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l. agissant au nom et pour le compte de «The European Outlet Mall Fund» («The Fund»), et est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l. agissant au nom et pour «The European Outlet Mall Fund» («The Fund»), détient dix-sept mille huit cent six (17.806) parts sociales.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social émis. (premier alinéa).** Le capital social émis de la Société est fixé à un million sept cent quatre-vingt mille et six cents euros (1.780.600 EUR) divisé en dix-sept mille huit cent six (17.806) parts sociales, dont la valeur nominale s'élève à cent euros, chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précédent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. ETIENNE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 12 août 2015. Relation: DAC/2015/13519. Reçu soixante-quinze 75.- euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 13 août 2015.

Référence de publication: 2015139728/169.

(150151487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Queensgate Carry Partner GP Coop S.A., Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Capital social: GBP 81,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 167.584.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 10 août 2015

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 10 août 2015 que:

le siège social de la Société a été transféré du 20, rue de la Poste, L- 2346 Luxembourg au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2015.

Langham Hall Luxembourg Sarl

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015140398/17.

(150152186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Aloha ECF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 199.285.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of August.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

OHA ALOHA European Credit Fund GenPar, LLC, a limited liability company governed by the laws of Delaware, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United-States of America, registered with the Companies Register of Delaware under number 5761422, acting as general partner of ALOHA European Credit Fund, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Companies Register of the Cayman Islands under the number MC-82354,

represented by Mr. Peter Bonert, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "ALOHA ECF Holding S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account and/or a capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") may be set up. The Company may use the amount held in the premium account and/or the capital contribution account (as applicable) to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager has been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of June of each year, at 10 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Transitory Provision

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2015.

Resolutions of the sole shareholder

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

Class A Manager:

- Mr. Richard Munn, born in Ware (United-Kingdom) on 31 July 1958, with professional address at 45, Pall Mall, 4th Floor, SW1Y 5JG London (United Kingdom); and

Class B Managers:

- Mr. Jean-Claude Lucius, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) on 13 December 1966, with professional address at 45, rue des Scillas, L-2529 Howald (Grand-Duchy of Luxembourg); and

- Mr. Jean-Philippe Mersy, born in Villerupt (France) on 20 April 1971, with professional address at 45, rue des Scillas, L-2529 Howald (Grand-Duchy of Luxembourg).

2. Resolved that the registered office shall be at 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatre août.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

OHA ALOHA European Credit Fund GenPar, LLC, une «limited liability company» régie selon les lois de l'état du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 et inscrite au registre des sociétés du Delaware sous le numéro 5761422, agissant en sa qualité d'associé commandité de ALOHA European Credit Fund, L.P., une société en commandite, régie selon le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, inscrite auprès du registre des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro MC-82354,

représentée par M. Peter Bonert, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le souscripteur et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "ALOHA ECF Holding S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission et/ou un compte d'apport en capital (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres"). L'avoir de ce compte de primes et/ou du compte d'apport en capital peut être utilisé par la Société pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition,

nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le premier lundi du mois de juin de chaque année, à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les a intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Disposition transitoire

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2015.

Résolutions de l'associé unique

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à trois (3) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée

Gérant de catégorie A:

- M. Richard Munn, né à Ware, Hertfordshire, Angleterre le 31 juillet 1958, ayant son adresse professionnelle au 45, Pall Mall, 4^{ème} étage, Londres, SW1Y5JG (Angleterre);

Gérants de catégorie B:

- M. Jean-Claude Lucius, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 13 décembre 1966, demeurant professionnellement au 45, rue des Scillas, L-2529 Howald (Grand-Duché de Luxembourg); and

- Mr. Jean-Philippe Mersy, né à Villerupt (France) on 20 avril 1971, demeurant professionnellement au 45, rue des Scillas L-2529 Howald (Grand-Duché de Luxembourg).

2) Fixation du siège social de la Société à 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Bonert, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 août 2015. Relation: 1LAC/2015/24901. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 août 2015.

Référence de publication: 2015138679/596.

(150150477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

CEPF II CJ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 193.272.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth of June.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“CEPF II CJ Holdings S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193.162

here represented by Mrs Caroline SCULTEUR, previously named, by virtue of a proxy given on 26 June 2015,

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of “CEPF II CJ S.à r.l.” (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193.272, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 19 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”) dated 30 January 2015, number 243, page 11650. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 17 April 2015, published in the Memorial C dated 18 June 2015, number 1530, page 73431.

The appearing party (the “Sole Shareholder”) representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company, without amending the purpose clause and amending the representation clause and which shall now be read as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the “Articles”) of “CEPF II CJ S.à r.l.” (the “Company”), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “1915 Law”).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the “Registered Office”) is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

2.2.1 the Board of Managers if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a “Shareholders' Resolution”) passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law (“Luxembourg Law”).

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until

such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.3 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at nine thousand and six hundred British Pounds (GBP 9,600.00) represented by nine thousand and six hundred (9,600) shares of one Pound (GBP 1.00) each (the "Shares"), divided into (A) nine thousand (9,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and (B) six hundred (600) redeemable shares, subdivided into (i) sixty (60) class A redeemable shares (the "Class A Shares"), (ii) sixty (60) class B redeemable shares (the "Class B Shares"), (iii) sixty (60) class C redeemable shares (the "Class C Shares"), (iv) sixty (60) class D redeemable shares (the "Class D Shares"), (v) sixty (60) class E redeemable shares (the "Class E Shares"), (vi) sixty (60) class F redeemable shares (the "Class F Shares"), (vii) sixty (60) class G redeemable shares (the "Class G Shares"), (viii) sixty (60) class H redeemable shares (the "Class H Shares"), (ix) sixty (60) class I redeemable shares (the "Class I Shares") and (x) sixty (60) class J redeemable

shares (the “Class J Shares” and together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares, the “Redeemable Shares”), having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an “Ordinary Shareholder” and each holder of a Redeemable Share is hereinafter individually referred to as a “Redeemable Shareholder”. The Ordinary Shareholder together with the Redeemable Shareholder are hereinafter referred to as the “Shareholder” or the “Shareholders”, if the case may be.

5.2 The Company may maintain a special capital reserve account and/or share premium account in respect of the Shares and there shall be recorded to such accounts, the amount or value of any contribution/premium paid up in relation to the Shares. Amounts so recorded to such accounts will constitute freely distributable reserves of the Company and will be available for distribution to the Shareholders, as set out in these Articles.

5.3 The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming and/or repurchasing each Class of Shares as per article 7 of these Articles of Association, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve of the Company.

5.4 If the Shareholders resolve to distribute any profits, the profits are to be distributed by the Company as follows:

5.4.1 the holders of the Ordinary Shares shall, on pro rata basis, be entitled to all the distributable profits derived by the Company from income in respect of the Company’s assets and investments (including, but not limited to dividends, interest and any gains, which constitute income for United Kingdom tax purposes) (together the Income Profits).

5.4.2 all the distributable profits derived by the Company from capital gains in respect of the Company’s assets and investments, being amounts other than Income Profits (including but, not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds) (together the Capital Gain Profits) may be distributed only to the holders of the Redeemable Shares in accordance with the following payment priorities and modalities:

(1) first, an amount equal to 0.10% of the aggregate nominal value of the Class A Shares to the holders of the Class A Shares annually on pro rata basis;

(2) second, an amount equal to 0.15% of the aggregate nominal value of the Class B Shares to the holders of the Class B Shares annually on pro rata basis;

(3) third, an amount equal to 0.20% of the aggregate nominal value of the Class C Shares to the holders of the Class C Shares annually on pro rata basis;

(4) fourth, an amount equal to 0.25% of the aggregate nominal value of the Class D Shares to the holders of the Class D Shares annually on pro rata basis;

(5) fifth, an amount equal to 0.30% of the aggregate nominal value of the Class E Shares to the holders of the Class E Shares annually on pro rata basis;

(6) sixth, an amount equal to 0.35% of the aggregate nominal value of the Class F Shares to the holders of the Class F Shares annually on pro rata basis;

(7) seventh, an amount equal to 0.40% of the aggregate nominal value of the Class G Shares to the holders of the Class G Shares annually on pro rata basis;

(8) eighth, an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class H Shares to the holders of the Class H Shares annually on pro rata basis;

(9) ninth, an amount equal to 0.55% of the aggregate nominal value of the Class I Shares to the holders of the Class I Shares annually on pro rata basis; and

(10) tenth, any remaining Capital Gain Profits will be paid to the holders of the Class J Shares annually on pro rata basis;

5.4.3 If all the Class J Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (9) will be paid to the holders of the Class I Shares on pro rata and pari passu basis.

5.4.4 If all the Class J Shares and Class I Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (8) will be paid to the holders of the Class H Shares on pro rata and pari passu basis.

5.4.5 If all the Class J Shares, Class I Shares and Class H Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (7) will be paid to the holders of the Class G Shares on pro rata and pari passu basis.

5.4.6 If all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares and Class G Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (6) will be paid to the holders of the Class F Shares on pro rata and pari passu basis.

5.4.7 If all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares and Class F Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (5) will be paid to the holders of the Class E Shares on pro rata and pari passu basis.

5.4.8 If all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares and Class E Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (4) will be paid to the holders of the Class D Shares on pro rata and pari passu basis.

5.4.9 If all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares and Class D Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (3) will be paid to the holders of the Class C Shares on pro rata and pari passu basis.

5.4.10 If all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (2) will be paid to the holders of the Class B Shares on pro rata and pari passu basis.

5.4.11 If all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payment pursuant to step (1) will be paid to the holders of the Class A Shares on pro rata and pari passu basis.

5.4.12 any profits other than Income Profits and Capital Gain Profits (the “Remaining Profits”) shall be distributed to the holders of the Ordinary Shares on pro rata basis.

5.4.13 For the avoidance of doubt, profits may be distributed to the shareholders only if the shareholders resolve such distribution.

6. Shares.

6.1 Each Share entitles its owner to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Association and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

6.2 Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

6.3 Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

6.4 The sole shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a sole shareholder. The Shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

6.5 The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

7. Redemption and/or repurchase of shares.

7.1 In the course of any given financial year, the Company may redeem and/or repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, any class of Shares at a redemption/repurchase price as determined by the Board of Managers and approved by the sole shareholder or shareholders (the Redemption Price).

7.2 The redemption and/or the repurchase of any class of Shares in accordance with article 7 of these Articles of Association is permitted provided that: (i) a class of Shares is always redeemed and/or repurchased in full, it being understood that the class of Ordinary Shares shall be the last class of Shares to be redeemed; (ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the redemption would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles; (iii) the Redemption Price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company’s reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and these Articles of Association; and (iv) the redemption and/or repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company. The redemption and/or repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 15 of these Articles of Association.

7.3 In case of redemption and/or repurchase of Redeemable Shares, such redemption and/or repurchase should be made in the reverse alphabetical order (i.e. starting with the Class J Shares and ending with the Class A Shares). The Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares.

7.4 In the event of a reduction of share capital through the redemption and/or repurchase and the cancellation of a class of Redeemable Shares, such class of Redeemable Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (or any other amount resolved by the General Meeting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles provided however that such other amount shall never be higher than such Available Amount), in each case determined on the basis of interim accounts of the Company on a date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and/or repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

7.5 The Available Amount in relation to each Class of Redeemable Shares will be equal to the total amount of Capital Gain Profits of the Company (including carried forward Capital Gain Profits) to the extent the shareholders and/or the board of managers would have been entitled to dividend distributions according to article 14 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including special capital reserve account and/or share premium account) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the class of Redeemable Shares to be cancelled but

reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without any double counting).

For the avoidance of doubt, the Available Amount may not include any Income Profits (including carried forward Income Profits).

7.6 In case of redemption and/or repurchase of the Ordinary Shares, the Redemption Price may include Income Profits (including carried forward Income Profits) and Remaining Profits (including carried forward Remaining Profits), but may not include Capital Gain Profits.

7.7 In case of redemption and/or repurchase of the Redeemable Shares, the Redemption Price may include Capital Gain Profits (including carried forward Capital Gain Profits), but may not include Income Profits.

7.8 The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming/repurchasing each class of Shares.

7.9 In case of redemption of a class of Shares, all subdivided class of such class of shares will have to be redeemed together, i.e. the Class J Shares 1 would only be redeemed together with the Class J Shares 2. The same principle applies for the other Redeemable Shares. The Ordinary Shares 1 would only be redeemed together with the Ordinary Shares 2, in the same proportion.

8. Transfer of shares.

8.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

8.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

8.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

8.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

8.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

9. Management.

9.1 Proposal and Appointment of the Managers.

The Company shall be managed by four (4) Managers, of whom two (2) shall be A Managers selected for appointment by Catalyst and two (2) shall be B Managers selected for appointment by Portfolio Advisors. At least one (1) A Manager and one (1) B Manager shall be resident outside the United Kingdom and at least one (1) A Manager and one (1) B Manager shall be resident in Luxembourg. All Managers will be resident outside of Germany.

9.2 Meetings of the Board of Managers.

a) Convening of the meetings of the Board of Managers

(i) The Board of Managers shall meet upon call by the chairman, or any Manager, at the place (in Luxembourg) indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the Board of Managers, but in his or her absence, the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

(ii) Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the Managers at least twenty-four hours in advance of the meeting and such notice shall specify in reasonable detail the business to be considered at the meeting. This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

b) Proceedings at meetings of the Board of Manager

(i) The Managers shall hold each year at least four meetings of the Board of Managers in Luxembourg, being understood that, to the extent reasonably practicable, attendance in person of each Manager will be required at such Board meetings (subject to article 9.2(b)(vi)). A quorum for a meeting of the Board of Managers shall be three out of the A Managers and B Managers, except in respect of Conflict Matters where the quorum shall be two Non-Conflicted Managers. If a quorum is not present within 30 minutes after the time specified for a meeting in the notice of the meeting then it shall be adjourned for 5 Business Days at the same time and place.

(ii) Upon receipt of the Board meeting notice and agenda referred to in article 9.2(a)(ii), each Manager shall promptly consider whether such agenda contains a Conflict Matter, acting in good faith, and if any such Manager considers that the relevant agenda contains a Conflict Matter, then:

(A) in respect of a Conflict Matter where he/she is a Conflicted Manager, then he/she shall notify the other Managers of such fact no later than the start of the relevant part of the Board meeting; or

(B) in respect of a Conflict Matter where he/she considers that any other Managers is a Conflicted Manager, then he/she shall notify those other Managers of such fact no later than at the start of the relevant part of the Board meeting.

A Conflicted Manager shall withdraw from such Board meeting throughout the time during which the relevant Conflict comes to be considered by the Non-Conflicted Managers.

(iii) The Board of Managers shall choose from among its members a chairman, and may choose a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers. The chairman, who shall not have a second or casting vote, shall until the first annual general meeting following the Completion be chosen by the B Managers; at each subsequent annual general meeting the chairman shall resign and a new chairman shall, if the previous chairman was an A Manager, be a B Manager, and if the previous chairman was a B Manager, be an A Manager.

(iv) In dealings with third parties, the Board of Managers has the power to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's object and purpose.

(v) Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by email or facsimile another Manager as his proxy, subject to the restriction that no Manager who is a UK tax resident Manager may act as a proxy for another Manager. A Manager may represent more than one of his or her colleagues.

(vi) Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The Board of Managers can deliberate or act validly only if the quorum is present or represented at a meeting of the Board of Managers. Subject to article 9.2 (b)(ix) below in relation to Reserved Matters, decisions shall be taken by a simple majority vote of the Managers, except for decisions related to Conflict Matters under article 9.2(b)(ii) which shall be taken by a simple majority vote of the Non-Conflicted Managers

(vii) The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his or her absence, by the vice-chairman, and by an A Manager if the first signatory is a B Manager or by a B Manager if the first signatory is an A Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, and by an A Manager if the chairman is a B Manager or by a B Manager if the chairman is an A Manager.

(viii) The Board of Managers may pass unanimous resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by email or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

(ix) Subject to article 9.2(b)(x), no action shall be taken by any Shareholder or Manager or other officer or employee of the Company in relation to any of the matters listed below (the "Reserved Matters") unless the same shall have been approved in advance by Shareholder Consent:

(A) the approval/adoption/amendment of the Business Plan;

(B) the determination if the Company requires Additional Contributions (other than Emergency Funding);

(C) any establishment of reserves for the Company not set forth in the Business Plan save as required for regulatory purposes and/or to comply with the terms of the Senior Financing;

(D) any change to or deviation from the then current Business Plan which has (or would have) a Material Impact;

(E) any application for planning consent or any variation or renewal thereof in each case that is a diversion from the then current Business Plan;

(F) the borrowing or raising of money (other than intra-group) (whether or not on the security of any property or assets of the Company), any refinancing of any Loan (including but not limited to the loan evidenced by the Senior Financing) or the demand for repayment of any loan (other than intra-group) or the creation of any mortgage, charge, pledge or other encumbrance upon or in respect of the business or the assets of the Company or any part thereof, or any variation to the Loans, and provided further that notwithstanding anything in these Articles to the contrary, neither Portfolio Advisors nor any of their Affiliates shall be obligated to provide any guaranty with respect to any financing;

(G) the entering into of any derivatives, foreign exchange contracts, swaps, options or similar financial instruments by the Company, except as expressly provided for in the then current Business Plan;

(H) the making or guaranteeing of any loan or advance whatsoever (other than intra-group) or the giving of any guarantee, indemnity, credit or security or any agreement to effect any of the foregoing save as expressly provided for in the then current Business Plan;

(I) any disposal of the Property, or any other property, or any title to a property, which is not expressly provided for in the then current Business Plan;

(J) any further acquisition and disposition by the Company of any material asset or any real property or any interest in real property or any material part thereof which is not expressly provided for in the then current Business Plan;

(K) any acquisition or disposal of or subscription for shares, securities or any other interest in the Company or any other company or the formation of any subsidiary or the participation in (or the disposal of any interest in) any partnership, joint venture or profit sharing arrangement otherwise than as expressly provided for in the then current Business Plan;

(L) the consolidation, sub-division or alteration of any rights attached to any share capital, the purchase by the Company of its own shares, the reduction of share capital, the capitalisation of any amount standing to the credit of any reserve or the reorganisation of any of the share capital of the Company save as expressly provided for in the then current Business Plan;

(M) the entering into or undertaking of any merger, de-merger, business combination, consolidation, reconstruction, recapitalisation or reorganisation or transfer of all or substantially all of the assets of the Company;

(N) the approval of the insurance coverage to be carried by the Company and of any insurance claim or insurance settlement by the Company save as expressly provided for in the then current Business Plan;

(O) the admission of any new equity holders to the Company;

(P) any material change, extension or limitation in the nature or scope of the business or the corporate purpose of the Company or the establishment or acquisition of any new business;

(Q) any action which is ultra vires the purpose of the Company;

(R) any approval, variation or termination (other than in accordance with its terms) of these Articles, any Shareholder Loans, the Investment Adviser Agreement, any Property Manager Agreement;

(S) the initiation, defence or settlement of any litigation, arbitration or administrative proceeding or claim or proceeding (other than those covered by insurance or not involving more than GBP 150,000.00 and the collection of individual debts not exceeding GBP 150,000.00 arising in the ordinary course of business and provided the Shareholders are notified of all such claims and collections);

(T) any change to the organisational documents or articles of association of the Company, or changing the tax or legal structure or the jurisdiction of formation of the Company;

(U) any action that would reasonably be expected to constitute a material default under a material agreement to which the Company is a party or under which any assets of the Company are bound or affected;

(V) the creation of any committee of the Board of Managers, changing the size of the Board of Managers or any committee thereof or changing the composition thereof;

(W) the granting or withdrawing of any powers of attorney or similar powers other than in the ordinary course of business;

(X) the appointment or dismissing of employees and the granting of any service or consultancy agreements and any material alterations in the terms of any such agreements, in each case where the expenditure is more than GBP 50,000.00 per annum;

(Y) the establishment or amendment of any pension scheme;

(Z) the hiring or dismissing, or changing the compensation of, or agreeing to any severance package for a manager or director of the Company;

(AA) changes to the payment of any fees or expenses to the Managers, save as expressly provided for in the then current Business Plan;

(BB) the creation of any share option, bonus or other incentive scheme;

(CC) the declaration or payment of any dividends or other distributions or return of capital through the redemption of shares in the Company on a pro-rata or non-pro-rata basis between Catalyst and Portfolio Advisors, or any payment of interest on or repayment of any Shareholder Loans, otherwise than in accordance with the Shareholders Agreement;

(DD) an initial public offering or listing of equity interests of the Company;

(EE) the removal of legal counsel, auditors, accountants, financial advisers, brokers, consultants or insurers, other than those named in the Business Plan;

(FF) the adoption of the annual accounts and any budget and any changes thereto;

(GG) unless required to do so by law, the initiation of any bankruptcy, dissolution, liquidation or winding up proceedings, moratorium or suspension of payments (or any similar proceedings) with respect to the Company;

(HH) the grant to any person of the right to appoint any manager or director of the Company;

(II) any change to the name or legal form of the Company;

(JJ) any change to the accounting policies or principles, material tax elections, tax status or conventions, or fiscal year of the Company, otherwise than to the extent required by law or to comply with any applicable accounting statement or standard;

(KK) the selection removal of an appraiser to appraise the Properties;

(LL) except as set forth in a Business Plan, any entering into, renewal of, amendment or modification of, waiver of rights with respect to, enforcement of rights with respect to, approval or consent under, or termination of, (i) any transaction between the Company and an Affiliate of a Shareholder (ii) any agreement for a term in excess of one (1) year that cannot be terminated on not more than one month's notice without penalty or premium of more than GBP 100,000.00; and

(MM) entering into, amending or terminating lease agreements with respect to the Properties, unless as set out in the Business Plan;

(NN) payment of any fee to any Shareholder or its Affiliate;

(OO) the appointment or termination of a Property Manager;

(PP) acquisition of any property or material asset (other than the Properties); and

(QQ) agreeing to do any of the above.

(x) Notwithstanding article 9.2(b)(ix), the Board of Managers shall, without Shareholder Consent, take any action required to refinance (or otherwise comply with the terms of or avoid a default under) the Senior Financing or other third party funding.

(xi) If the Shareholders are unable to make a unanimous decision on a Deadlock Matter (a “Deadlock”), then the Deadlock Matter shall be tabled for a period of 20 Business Days. On or before the last day of such 20 Business Day period, the Shareholders shall convene a second meeting to reconsider the Deadlock Matter (the “Deadlock Meeting”). If the Shareholders, acting reasonably and in good faith having regard to the most recently adopted Business Plan of the Company, are unable to make a unanimous decision with regard to such Deadlock Matter at the Deadlock Meeting, then either Shareholder may, within 10 Business Days after the date of such Deadlock Meeting, serve a written notice (a “Deadlock Notice”) upon the other Shareholder stating that a Deadlock has occurred and identifying the subject matter of the Deadlock Matter.

(xii) If a Deadlock has occurred, the relevant Deadlock Matter shall be deemed not to have been approved. If the Deadlock relates to the annual approval of the Business Plan, the previous Business Plan will continue in effect for the following year, with all values to be adjusted by the prevailing UK consumer price index.

9.3 Management Generally.

Subject to article 9.2, the management, control and operation of the Company and the formulation and execution of business and investment policy shall be vested exclusively in the Board of Managers of the Company, and such Board of Managers shall exercise all powers necessary and convenient for the purposes of the Company on behalf and in the name of the Company, in accordance with these Articles.

(b) The Managers shall act in accordance with the Management Rules as may be part of the Shareholders Agreement.

(c) The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

(d) The Manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

(e) Except as otherwise provided herein, no Shareholder shall have the right to, and no Shareholder shall, take part in the management or affairs of the Company, nor in any event shall any Shareholder have the power to act or bind the Company in any way unless delegated such power by the Board of Managers.

(f) Except as otherwise provided in these Articles, a Shareholder shall not be obliged to abstain from approving or disapproving any matter proposed for Shareholder Consent because of any interest (or conflict of interest) of such Shareholder (or any Affiliate thereof) in such matter.

(g) Each Shareholder agrees that, except as otherwise expressly provided herein and to the fullest extent permitted by applicable law, the approval of any Reserved Matter as provided herein shall bind each Shareholder and shall have the same legal effect as the approval of each Shareholder of such action.

9.4 Business Plan.

The Board of Managers shall manage the Company in accordance with the Business Plan.

(b) Prior to 1 December in each year the Board of Managers shall distribute the draft Business Plan for the subsequent year to the Shareholders for consideration and, if thought fit, approval by 15 December. If the Shareholders fail to agree the updated Business Plan, such failure will be considered a Deadlock Matter.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.2 Any A Manager together with any B Manager; or

10.3 Any person to whom such power has been delegated in accordance with article 11.

11. Agent of the managers. Any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent’s powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Shareholders' resolutions.

12.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

12.2 Subject and as provided in article 12.3, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares.

12.3 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

12.4 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

12.5 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13. Business year.

13.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

14. Distributions on shares.

14.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

14.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

14.3 The Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Company Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

15. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and article 12. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

16. Definitions. When used in these Articles the following terms shall have the meanings set out below, it being understood that any legal term for any action, remedy, method of judicial proceeding, legal document, legal status, court, official or any legal concept of thing shall in respect of any relevant jurisdiction be deemed to include what most nearly approximates in that jurisdiction to the legal term used herein:

"A Manager" shall mean an A Manager of the selected for appointment by Catalyst from time to time in accordance with article 9.

"Additional Contributions" shall mean any additional contribution to be made by Catalyst and Portfolio Advisors in accordance with the Shareholders Agreement.

"Additional Shareholder Loans" shall mean any loans, preferably in a form of profit participating loans, made by Catalyst or Portfolio Advisors to the Company after the Initial Shareholder Loans except for Default Loans.

"Affiliate" shall mean, with respect to a person, any other person that directly or indirectly controls, is controlled by, or is under common control with the first person which, for the avoidance of doubt, shall include any entity managed by any such person. For the purposes of this definition, "control" shall mean the power, directly or indirectly, either to (i) vote a majority of the securities having ordinary voting power for the election of managers or directors of such person or (ii) direct or cause the direction of the management and policies of such person, whether by contract or otherwise; provided, however, that

a) in the event of any Transfer by Catalyst to an Affiliate, such Affiliate must also be an affiliate to a commingled investment fund;

b) no person ("X") shall be treated as being controlled by Portfolio Advisors simply as a result of a person who controls Portfolio Advisors being one of the directors of X..

For the avoidance of doubt the Investment Adviser will be treated as an Affiliate of Catalyst.

"Articles" shall mean the articles of association of the Company, dated on or about the date hereof, as amended, modified, supplemented or restated from time to time, as the context requires.

"B Manager" shall mean a B Manager of the Company selected for appointment by Portfolio Advisors from time to time in accordance with article 9.

"Board of Managers" or "Board" shall mean the board of Managers of the Company from time to time.

"Business Day" means a day or days (other than a Saturday or Sunday) on which banks are open for business in United States, Luxembourg and United Kingdom.

"Business Plan" shall mean the annual business plan and budget approved by the Shareholders in respect of the Properties and showing all payments to Catalyst and its Affiliates, the initial such Business Plan being attached to the Shareholders Agreement, as the same may be amended or modified from time to time in accordance with the terms of the Shareholders Agreement.

"Calculation Date" shall mean the date of the 16 April 2015.

"Capital Proceeds" shall mean (A) the cash or other consideration received by the Company (including interest on instalment sales when received) as a result of (i) any sale, exchange, abandonment, foreclosure, insurance award, condemnation, easement sale or other similar transaction relating to any property of the Company (other than the Senior Financing), (ii) any financing or refinancing relating to any property of the Company, (iii) any release of reserves, and (iv) any other transaction which, in accordance with generally accepted accounting principles, would be treated as a capital

event, in each case less (B) any such cash which is applied to (i) the payment of any ongoing costs and expenses related to the Properties which are funded by Additional Contributions, (ii) the repayment of debt of the Company which is required under the terms of any indebtedness of the Company; and (iii) the establishment of reserves (which relate to reserves funded from a capital call rather than out of operating cash flow). “Capital Proceeds” shall also mean any of the foregoing which are received by the Property Entities to the extent received by the Company as dividends or distributions or return of capital or principal on liquidation or otherwise.

“Catalyst” shall mean Catalyst EPF II Lux 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 191.808.

“Catalyst Initial Capital Contribution” shall mean any contribution made by Catalyst to the Company on or prior the Calculation Date.

“Catalyst Initial Shareholder Loans” shall mean any loan granted by Catalyst to the Company on or prior the Calculation Date.

“Catalyst Sharing Percentage” shall mean the Catalyst’s percentage interest in the Company being equal to 2%.

“Completion” means the date of completion as set out in the Shareholders Agreement.

“Conflicted Manager” means, with respect to a Conflict Matter, each of the Managers appointed by the Shareholder to whom a Conflict Matter applies.

“Conflict Matter” means any matter relating to (A) a dispute between the Company on the one hand and any Shareholder or its Affiliates on the other hand or (B) the entering into of any agreement (other than the Shareholders Agreement and any loan agreement with the Company to which both shareholders are a party) between the Company on the one hand and any of the Shareholders or their Affiliates on the other hand and all dealings relating to such agreement; provided always, however, that any revisions to the Business Plan shall not be deemed to be a Conflict Matter.

“Contributions” means the aggregate of the Initial Capital Contributions, the Initial Shareholder Loans and the Additional Contributions.

“Deadlock” shall have the meaning specified in article 9.2(c).

“Deadlock Matter” shall mean any of the Reserved Matters;

“Deadlock Meeting” shall have the meaning specified in article 9.2(c).

“Deadlock Notice” shall have the meaning specified in article 9.2(c).

“Emergency Funding” means in case (a) the Shareholders determine by Shareholder Consent that the Company or the Property Entities require additional funds or (b) the Company or the Property Entities require additional funds in order to refinance (or otherwise comply with the terms of or avoid a default under) the Senior Financing or any other third party funding.

“Initial Capital Contributions” means the Catalyst Initial Capital Contribution together with the Portfolio Advisors Initial Capital Contribution.

“Initial Shareholder Loans” means the Catalyst Initial Shareholder Loans together with the Portfolio Advisors Initial Shareholder Loans.

“Investment Adviser Agreement” shall mean that certain asset management agreement entered into on or about the date hereof, by and between the Property Entities and the Asset Manager.

“Investment Adviser” shall mean Catalyst Capital LLP.

“Loan” shall mean any financing, other than any Shareholder Loans and Default Loans, entered into by the Company and/or secured by the Property.

“Management Rules” shall mean the rules of management as set out in the Shareholders Agreement.

“Managers” shall mean the managers of the Company from time to time.

“Material Impact” shall mean:

(i) any costs which would result in the total operating costs (meaning the yearly budgeted operating expenses excluding interest and banking fees) set out in the then current Business Plan being exceeded by more than 10% p.a.; or

(ii) any capital expenditure which is more than GBP 300,000.00 or (if lower) 10 % p.a. of the amount set out in the then current Annual Budget.

“Non-Conflicted Manager” means, with respect to a Conflict Matter, each of the Managers appointed by the Shareholder to whom a Conflict Matter does not apply.

“Portfolio Advisors” shall mean Portfolio Advisors Real Estate Fund V, L.P. (on behalf of its Secondaries Sector), a Delaware Limited Partnership, having its registered office at c/o Portfolio Advisors, LLC, 9 Old Kings Highway South, Darien, CT 06820.

“Portfolio Advisors Initial Capital Contribution” shall have the meaning specified in the Shareholders Agreement.

“Portfolio Advisors Initial Shareholder Loans” shall have the meaning specified in the Shareholders Agreement.

“Properties” means the properties as listed and detailed in the Shareholders Agreement.

“Property Entities” means the entities as listed in the Shareholders Agreement.

“Property Manager” means a third party service provider to the Company, under the monitoring of the Investment Adviser, appointed in accordance with the Property Manager Agreement.

“Property Manager Agreement” shall have the meaning given to it in the Investment Adviser Agreement.

“Reserved Matters” shall have the meaning specified in article 9.2(ix).

“Response Notice” shall have the meaning specified in article 15.3(b).

“Senior Financing” shall mean any financing granted or to be granted to the Property Entities by one or several financial institutions.

“Shareholders Agreement” shall mean any shareholders agreement entered into with respect to the Company.

“Shareholder Consent” shall mean the unanimous approval of a Reserved Matter by the Shareholders.

“Shareholder Loans” means the aggregate of the Initial Shareholder Loans and the Additional Shareholder Loans.

“Shareholders” shall mean Catalyst and Portfolio Advisors.

“Transfer” shall mean any sale, transfer, assignment, pledge, mortgage, exchange, hypothecation, grant of a security interest or other direct or indirect disposition or encumbrance of an interest (including, without limitation, by operation of law) or the acts thereof. The terms “Transferor”, “Transferee” “Transferred” and other forms of the word “Transfer” shall have correlative meanings.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a “person” includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«CEPF II CJ Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 193.162,

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 26 juin 2015.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l’associé unique de «CEPF II CJ S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 193.272, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 19 décembre 2014, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») en date du 30 janvier 2015, numéro 243, page 11650. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 17 avril 2015, publié au Mémorial C en date du 18 juin 2015, numéro 1530, page 73431.

Laquelle partie comparante (l’«Associé Unique»), représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique de refondre entièrement les statuts de la Société en ne modifiant pas la clause objet mais en modifiant la clause relative à la représentation et qui devront dès lors être lus comme suit:

1. Forme et nom. Ce document constitue les statuts (les «Statuts») de «CEPF II CJ S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

2.2.1 Le Conseil de Gérance si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une «Résolution des Associés») prise en conformité avec ces Statuts et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise.

La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir par tout autre moyen tout bien immeuble ou meuble et tout droit ou privilège existant sur ce bien ou relatif à celui-ci;

3.3 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.7 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autres titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent article 3.8 «garantie» inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social. Le capital social de la Société est de neuf mille six cent livres sterling (GBP 9.600,00), représenté par neuf mille six cent (9.600) parts sociales, d'une valeur d'une livre sterling (GBP 1,00) chacune (les «Parts Sociales»), divisées en (A) neuf mille (9.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), et (B) six cent (600) parts sociales remboursables, divisées en (i) soixante (60) parts sociales remboursables de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) soixante (60) parts sociales remboursables de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) soixante (60) parts sociales remboursables de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) soixante (60) parts sociales remboursables de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) soixante (60) parts sociales remboursables de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) soixante (60) parts sociales remboursables de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) soixante (60) parts sociales remboursables de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), (viii) soixante (60) parts sociales remboursables de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) soixante (60) parts sociales remboursables de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) soixante (60) parts sociales remboursables de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, Catégorie B, Catégorie C, Catégorie D, Catégorie E, Catégorie F, Catégorie G, Catégorie H et Catégorie I les «Parts Sociales Remboursables»), ayant les droits et obligations énoncés dans ces Statuts. Dans les présents Statuts, chaque titulaire de Part Sociale Ordinaire est ici individuellement considéré comme un «Associé Ordinaire» et chaque titulaire de Part Sociale Remboursable est ici individuellement considéré comme un «Associé PSR». L'Associé Ordinaire ensemble avec l'Associé PSR sont ici considérés comme l'«Associé» ou les «Associés», selon les cas.

5.1 La Société peut maintenir un compte spécial de réserve de capital et/ou un compte de prime d'émission à l'égard des Parts Sociales et tout montant ou valeur de tout apport/prime payé(e) en relation avec les Parts Sociales sera enregistré sur ce compte. Les montants ainsi enregistrés sur ces comptes constitueront des réserves librement distribuables de la Société et seront disponibles pour distribution aux Associés, tel qu'indiqué dans ces Statuts.

5.2 Le montant du compte spécial de réserve de capital et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé aux fins de remboursement et/ou de rachat de chaque Catégorie de Parts Sociales conformément à l'article 7 des présents Statuts, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale de la Société.

5.3 Au cas où les Associés décident de distribuer des bénéfices, ceux-ci devront être distribués de la manière suivante:

5.3.1 les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront droit, au pro rata, à tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de revenus en relation avec les actifs et investissements de la Société (en ce compris mais non limité aux dividendes, intérêts et autres gains constituant un revenu aux fins de considérations fiscales au Royaume-Uni) (ensemble les «Profits de Revenu»).

5.3.2 tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de plus-values en relation avec les actifs et investissements de la Société, c'est-à-dire les montants autres que les Profits de Revenu (en ce compris mais non limité aux plus-values, boni de liquidation et produits de vente) (ensemble les «Profits de Plus-Value») peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en conformité avec les priorités et modalités de paiement suivantes:

(1) premièrement, un montant égal à 0,10% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie A aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A annuellement au pro rata;

(2) deuxièmement, un montant égal à 0,15% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie B aux détenteurs des parts Sociales de Catégorie B annuellement au pro rata;

(3) troisièmement, un montant égal à 0,20% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie C aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C annuellement au pro rata;

(4) quatrièmement, un montant égal à 0,25% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie D aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D annuellement au pro rata;

(5) cinquièmement, un montant égal à 0,30% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie E aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E annuellement au pro rata;

(6) sixièmement, un montant égal à 0,35% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie F aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F annuellement au pro rata;

(7) septièmement, un montant égal à 0,40% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie G aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G annuellement au pro rata;

(8) huitièmement, un montant égal à 0,50% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie H aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H annuellement au pro rata;

(9) neuvièmement, un montant égal à 0,55% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie I aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I annuellement au pro rata; et

(10) dixièmement, tous Profits de Plus-Value restants seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J annuellement au pro rata;

5.3.3 Si toutes les Parts Sociales de Catégorie J sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (1) à (9) seront payés aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I au pro rata et sur base pari passu.

5.3.4 Si toutes les Parts Sociales de Catégorie J et les Parts Sociales de Catégorie I sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (1) à (8) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H au pro rata et sur base pari passu.

5.3.5 Si toutes les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie H et les Parts Sociales de Catégorie G sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (1) à (7) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F au pro rata et sur base pari passu.

5.3.6 Si toutes les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie G et les Parts Sociales de Catégorie F sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (1) à (6) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E au pro rata et sur base pari passu.

5.3.7 Si toutes les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie F et les Parts Sociales de Catégorie E sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (1) à (5) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D au pro rata et sur base pari passu.

5.3.8 Si toutes les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie E et les Parts Sociales de Catégorie D sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (1) à (4) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C au pro rata et sur base pari passu.

5.3.9 Si toutes les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie D et les Parts Sociales de Catégorie C sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value après les paiements effectués en vertu des étapes (1) à (3) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B au pro rata et sur base pari passu.

5.3.10 Si toutes les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie D et les Parts Sociales de Catégorie C sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value après les paiements effectués en vertu des étapes (1) à (2) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B au pro rata et sur base pari passu.

5.3.11 Si toutes les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie C et les Parts Sociales de Catégorie B sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value après les paiements effectués en vertu de l'étape (1) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A au pro rata et sur base pari passu.

5.3.12 tous profits autres que les Profits de Revenu et Profits de Plus-Value (les «Profits Restants») seront distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires au pro rata.

5.3.13 En tout état de cause, les bénéfices peuvent être distribués aux associés uniquement si ces derniers décident d'une telle distribution.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale donne à son détenteur le droit à un vote aux assemblées générales des Associés. De la détention d'une part sociale découle implicitement l'acceptation de ces Statuts et les résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

6.2 Les parts sociales sont indivisibles en ce qui concerne la Société.

6.3 Les co-détenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un mandataire, nommé parmi eux ou non.

6.4 L'associé unique peut transférer librement ses Parts Sociales lorsque la Société est composée d'un associé unique. Les Parts Sociales peuvent être transférées librement entre les Associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les Parts Sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5 Une cession de Parts Sociales doit être constatée par un acte notarial ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

7. Remboursement et/ou Rachat de parts sociales.

7.1 Au cours de l'exercice social, la Société peut rembourser et/ou racheter, sur décision de son associé unique ou des associés, toute classe de Parts Sociales au prix de remboursement/rachat déterminé par le Conseil et approuvé par l'associé unique ou par les associés (le «Prix de Remboursement»).

7.2 Le remboursement et/ou rachat de toute classe de Parts Sociales conformément au présent article 7 de ces Statuts, est permis à condition que: (i) toute classe de Parts Sociales soit toujours remboursée et/ou rachetée en intégralité, étant entendu que la classe de Parts Sociales Ordinaires sera la dernière classe de Parts Sociales à être remboursées, (ii) les actifs nets de la Société, tel que montré par les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, ne soit pas ou ne tombe pas, suite au rachat, en-dessous du montant du capital social de la Société augmenté des réserves qui ne sont pas distribuables en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des présents Statuts, (iii) le Prix de remboursement n'excède pas le montant des bénéfices de l'exercice social en cours augmentés de tous les bénéfices reportés et de tous montants prélevés des réserves disponibles de la Société à cette fin, diminués de toutes pertes de l'exercice social en cours, de toutes pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et des présents Statuts; et (iv) le remboursement et/ou le rachat est suivi d'une réduction du capital social de la Société. Le remboursement et/ou rachat devra être décidé par les associés conformément à l'article 15 des présents Statuts.

7.3 En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, ce remboursement et/ou ce rachat devra s'effectuer dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en commençant par les Parts Sociales de Catégorie J et en terminant par les Parts Sociales de Catégorie A). Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables.

7.4 En cas de réduction du capital social par remboursement et/ou rachat et annulation d'une classe de Parts Sociales Remboursables, cette classe de Parts Sociales Remboursables donne droit à leurs détenteurs, au prorata de leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (ou tout autre montant décidé par l'Assemblée Générale en conformité avec les conditions prescrites pour la modification des Statuts à condition cependant que cet autre montant ne soit jamais supérieur au Montant Disponible), déterminé dans chaque cas sur base des comptes intermédiaires de la Société à une date au plus tôt huit (8) jours avant la date de remboursement et/ou de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales concernée.

7.5 Le Montant Disponible en relation avec chaque classe de Parts Sociales Remboursables sera égal au montant total des Profits de Plus-Values de la Société (en ce compris tous Profits de Plus-Value reporté) dans la mesure où les associés et/ou le conseil de gérance ait/aient droit aux distribution de dividendes conformément à l'article 14 des Statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuable (incluant le compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social en relation avec la classe de Parts Sociales Rachetables devant être annulées, mais réduit par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) and (ii) toutes sommes devant être placées dans la/les réserve(s) conformément aux conditions requises par la loi ou par les Statuts, dans chaque cas conformément aux comptes intermédiaires en question (sans double comptage).

A des fins de clarification, le Montant Disponible n'inclut aucun Profits de Revenu (en ce compris les Profits de Revenu reporté).

7.6 En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Rachat pourra inclure les Profits de Revenu (incluant les Profits de Revenu reportés) et les Profits Restants (incluant les Profits Restants reportés), mais non les Profits de Plus-Values.

7.7 En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, le Prix de Rachat pourra inclure les Profits de Plus-Values (en ce compris les Profits de Plus-Values reportés), mais non les Profits de Revenu.

7.8 Le montant du compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé(s) aux fins de remboursement/rachat de chaque classe de Parts Sociales.

7.9 en cas de rachat d'une classe de Parts Sociales, toutes les classes subdivisées d'une telle classe de parts sociales devront être rachetées ensemble, à savoir les Parts Sociales 1 de Catégorie J ne pourront uniquement être rachetées qu'avec les Parts Sociales 2 de Catégorie J. Le même principe s'appliquant pour les autres catégories de Parts Sociales Remboursables. Les Parts Sociales Ordinaires 1 ne pourront uniquement être rachetées qu'avec les Parts Sociales Ordinaires 2, à proportion égale.

8. Transfert des parts sociales.

8.1 Durant le temps où la Société n'est composée que d'un seul Associé, les Parts Sociales sont librement cessibles.

8.2 Durant le temps où la Société est composée de plus d'un Associé:

8.2.1 Les Parts Sociales ne peuvent être transférées à des personnes autres que les Associés que par cause de mort, sauf si les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales ont accepté le transfert en assemblée générale;

8.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à des personnes autres que les Associés sauf si les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté le transfert ou selon les dispositions prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

8.3 Le transfert des Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

9. Gérance.

9.1 Proposition et Nomination des Gérants

La Société sera administrée par quatre (4) Gérants dont deux (2) seront des Gérants A, sélectionnés pour nomination par Catalyst, et deux (2) seront des Gérants B, sélectionnés pour nomination par Portfolio Advisors. Au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B résideront en dehors du Royaume-Uni et au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B résideront au Grand-Duché de Luxembourg. Tous les Gérants résideront en dehors du territoire allemand.

9.2 Réunions du Conseil de Gérance

a) Convocation des réunions du Conseil de Gérance.

(i) Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de tout Gérant au lieu (Luxembourg) indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance mais en son absence, le Conseil de Gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre Gérant en vue d'assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

(ii) Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera porté à la connaissance des Gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion. Cet avis mentionnera en détail la transaction devant être discutée lors de ladite réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation en cas d'assentiment de chaque Gérant par écrit ou par email ou par télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

(b) Procédures lors des réunions du Conseil de Gérance

(i) Les Gérants pourront, chaque année, tenir au moins quatre réunions du Conseil de Gérance à Luxembourg, étant entendu que, jusqu'à un degré raisonnable, la présence en personne de chaque Gérant sera requise à de telles réunions du Conseil de Gérance (selon les dispositions de l'article 9.2 (b)(vi)). Afin de tenir le Conseil de Gérance, le quorum sera de trois Gérants A et Gérants B, sauf si l'on est en présence de Matière Conflictuelle où le quorum sera alors de deux Gérants non Conflictuels. Si le quorum n'est pas rempli dans les 30 minutes suivant l'horaire prévu dans l'avis pour une telle réunion, alors la réunion sera ajournée pour 5 Jours Ouvrables au même moment et au même endroit.

(ii) Jusqu'à la réception de l'avis de réunion du Conseil ainsi que de l'agenda et en vertu des dispositions de l'article 9.2 (a)(ii), chaque Gérant devra considérer sans délais si un tel agenda contient ou non une Matière Conflictuelle, en agissant de bonne foi; si l'un des Gérants considère que l'agenda en question concerne une Matière Conflictuelle, alors:

(A) dans l'hypothèse où nous sommes en présence d'une Matière Conflictuelle dans laquelle il/elle est un Gérant Conflictuel, alors il/elle devra notifier aux autres Gérants, un tel fait, pas plus tard qu'au début de la réunion du Conseil de Gérance concernée; ou

(B) dans l'hypothèse où nous sommes en présence d'une Matière Conflictuelle dans laquelle il/elle considère que tout autre Gérant est un Gérant Conflictuel, alors il/elle devra notifier à ces autres Gérants de tels faits pas plus tard qu'au début de la réunion du Conseil de Gérance concernée.

Un Gérant Conflictuel devra se retirer d'un tel Conseil de Gérance pendant toute la durée au cours de laquelle le Conflit en question vient à être considéré par les Gérants non Conflictuels.

(iii) Le Conseil de Gérance devra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire dont la qualité de Gérant n'est pas requise, qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Le président, n'ayant pas de voix prépondérante ni de seconde voix, devra, jusqu'au moment de la première assemblée générale annuelle suivant l'Achèvement, être choisi par les Gérants B; à chaque assemblée générale annuelle suivante, le président devra démissionner et devra laisser place à un nouveau président, si le président précédent était un Gérant A, il devra laisser place à un Gérant B, et si le président précédent était un Gérant B, il devra laisser place à un Gérant A.

(iv) Lors de relations d'affaires avec des parties tierces, le Conseil de Gérance dispose du pouvoir d'agir au nom de la Société et ce dans toutes circonstances et pourra également autoriser toutes transactions en rapport avec l'objet social et le but de la Société.

(v) Tout Gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, par email ou par télécopie, un autre Gérant comme étant son mandataire, sous réserve de la restriction suivant laquelle aucun Gérant résidant fiscal anglais ne peut agir en tant que mandataire pour un autre Gérant. Un Gérant pouvant représenter plusieurs de ses collègues.

(vi) Tout Gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si le quorum est présent ou représenté à la réunion du Conseil de Gérance. En vertu des dispositions de l'article 9.2(b)(ix) ci-dessous concernant les Matières Réservées, les décisions seront prises à la majorité simple des voix des Gérants, sauf en ce qui concerne les décisions touchant aux Matières Conflictuelles comme cela est décrit à l'article 9.2(b)(ii) qui devront, quant à elles, être prises à la majorité simple des voix des Gérants non Conflictuels.

(vii) Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président et par un Gérant A dans le cas où le premier signataire est un Gérant B ou par un Gérant B si le premier signataire est un Gérant A. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président et par un Gérant A si le président est un Gérant B ou par un Gérant B si le président est un Gérant A.

(viii) Le Conseil de Gérance peut adopter à l'unanimité des résolutions circulaires lorsqu'il exprime son approbation par écrit, par e-mail ou par télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire, qu'il confirmera par la suite par écrit. Le tout formera les procès-verbaux prouvant l'existence de telles résolutions.

(ix) En vertu de l'article 9.2(b)(x), aucune action ne pourra être entreprise par aucun Associé ou Gérant ou par tout autre fonctionnaire ou employé d'une Société JV au nom de la Société en ce qui concerne les matières listées ci-dessous (les «Matières Réservées»), à moins que ce qui suit n'ait été approuvé antérieurement par Consentement des Associés:

- (A) l'approbation/l'adoption/la modification du Business Plan;
- (B) la décision selon laquelle la Société requiert des Apports Supplémentaires (autre que le Refinancement d'Urgence);
- (C) tout établissement de réserves pour la Société non prévues dans le Business Plan sauf si cela est requis par les réglementations et/ou afin de respecter les termes du Financement Senior;
- (D) tout changement ou discordance à partir du Business Plan en vigueur qui aurait ou pourrait avoir un Impact Matériel;
- (E) toute demande d'approbation de planification ou de toute variation ou renouvellement, à chaque fois qu'une divergence apparaît depuis le Business Plan en vigueur;
- (F) l'emprunt ou l'appel de fonds (autre qu'intra-groupe)(que ce soit une garantie portant sur une propriété ou des actifs de la Société), tout refinancement de Prêt (y compris et non seulement le prêt reflété par le Financement Senior) ou la demande de refinancement de tout prêt (autre qu'intra-groupe) ou encore la mise en place de toute hypothèque, charge, gage ou autre charges relatives aux affaires ou aux actifs de la Société ou de toute autre part concernée ici, ou encore toute variation relatives aux Prêts, et nonobstant toute disposition contraire présente dans les Statuts, ni Portfolio Advisors ni aucun de ses Affiliés ne sera obligé de fournir de garantie relative à tout financement;
- (G) la conclusion de contrats de type dérivés, les contrats de change, de swaps, d'options ou d'instruments financiers similaires par la Société, sauf ce qui est expressément prévu dans le Business Plan en vigueur;
- (H) l'accord ou la garantie de tout prêt ou d'avance (autre qu'intragroupe) ou encore l'approbation de toute garantie, indemnité, crédit ou sûreté ou encore tout accord rendant exécutoire ce qui précède, sous réserve de ce qui est expressément prévu par le Business Plan en vigueur;
- (I) toute aliénation de l'Immeuble, de toute autre propriété, ou tout autre titre relatif à l'Immeuble et qui n'est pas expressément prévu par le Business Plan en vigueur;
- (J) toute acquisition ou cession par la Société de tout actif matériel, de toute propriété immobilière, de tout titre détenu dans l'Immeuble ou de toute partie matérielle, qui n'est pas expressément prévu par le Business Plan en vigueur;
- (K) toute acquisition, cession ou souscription de parts sociales, titres ou tout autre intérêt dans la Société ou dans toute autre société, la formation de toute filiale, la participation dans (ou la cession de tout intérêt dans) tout partenariat, joint-venture ou participation aux bénéfices autre que ceux expressément prévu par le Business Plan en vigueur;
- (L) la consolidation, la subdivision ou l'altération de tous droits attachés à tout capital social, le rachat par la Société de ses propres parts sociales, la réduction de capital social, la capitalisation de tout montant inscrit au crédit de toute réserve ou encore la réorganisation de capital social de la Société, tel qu'il est expressément prévu par le Business Plan en vigueur;
- (M) l'engagement ou la promesse de toute fusion, scission, regroupement d'entreprises, consolidation, reconstruction, refinancement ou réorganisation ou transfert de tout ou partie des actifs de la Société;
- (N) l'approbation d'une couverture d'assurance que doit posséder la Société et de toute demande d'assurance ou le règlement de l'assurance par la Société, tel qu'il est expressément prévu par le Business Plan en vigueur;
- (O) l'admission de tout nouveau détenteur de parts sociales au sein de la Société;
- (P) tout changement, extension ou limitation de la nature ou de la portée des affaires ou de l'objet social de la Société ou encore l'établissement ou l'acquisition de toute nouvelle affaire;
- (Q) toute action considérée ultra vires pour l'objet de la Société;
- (R) toute approbation, variation ou cessation (autrement que conformément à ses termes) de ces Statuts, tout Prêts d'Associés, le Contrat du Conseiller d'Investissement, tout Accord de Gestion de l'Immeuble;
- (S) la poursuite, la défense ou le règlement de tout contentieux, arbitrage ou recours administratif, de toute réclamation ou poursuite (autre que ceux couverts par assurance ou qui ne dépassent pas GBP 150.000,00 et le recouvrement des dettes individuelles ne dépassant pas GBP 150.000,00 dans le cadre normal des activités et étant prévu que les Associés soient avisés de telles réclamations et de tels recouvrements);
- (T) tout changement des documents organisationnels ou statuts de la Société, le changement de régime légal ou fiscal ou encore le changement de territoire de formation de la Société;
- (U) toute action qui peut raisonnablement être attendue comme constituant un défaut matériel en vertu d'un accord matériel selon lequel la Société est partie ou en vertu duquel tout actif de la Société est lié ou affecté;
- (V) la création de tout comité du Conseil de Gérance en vue de modifier la taille du Conseil de Gérance ou tout comité auquel il assiste ou pour lequel il change la composition;

(W) l'octroi ou le retrait de toute procuration ou de pouvoir similaire autre que ceux habituellement d'application dans le cadre normal des activités;

(X) la nomination ou la révocation d'employés ainsi que l'octroi de tout service ou accords de consultance ainsi que toutes altérations matérielles des termes au sein de tels accords, à chaque fois que la dépense est supérieure à GBP 50.000 par an.

(Y) La mise en place ou la modification de tout régime de retraite;

(Z) L'embauche ou le licenciement, la modification salariale, l'octroi d'indemnité de départ pour un gérant ou un directeur de la Société;

(AA) Les changements relatifs aux paiements de tous frais ou dépenses accordées aux Gérant, tel qu'il est expressément prévu par le Business Plan en vigueur;

(BB) La création de toute option d'achat de part sociale, bonus ou autre moyen d'incitation;

(CC) La déclaration ou le paiement de tout dividende, autres distributions ou rendement de capital via le rachat de parts sociales dans la Société sur une base ou non de prorata entre Catalyst et Portfolio Advisors, tout paiement d'intérêt ou remboursement de Prêts d'Associés, autrement que sur base de ce qui est prévu dans le Pacte d'Associés;

(DD) Un premier appel public à l'épargne ou la cotation des participations de la Société;

(EE) Le rejet de conseil juridique, auditeurs, comptables, conseillers fiscaux, courtiers, consultants ou assureurs, autres que ceux repris dans le Business Plan en vigueur;

(FF) L'adoption des comptes annuels et des budgets ainsi que tout changement y afférant;

(GG) A moins qu'il n'en soit prévu autrement par la loi, la procédure relative à une faillite, une dissolution, une liquidation ou les procédures de redressement judiciaire (ou toute autre procédures similaires), concernant la Société;

(HH) L'octroi à toute personne du droit de nommer tout gérant ou directeur de la Société;

(II) Tout changement du nom ou de la forme légale de la Société;

(JJ) Tout changement au sein des politiques et principes comptables, choix fiscaux, statuts fiscaux ou conventions, année sociale de la Société, autrement que ce qui est requis par la loi ou afin de se conformer à toute norme comptable ou standard;

(KK) La sélection et le licenciement d'un expert dont la mission est d'évaluer les Immeubles;

(LL) Excepté ce qui est prévu dans le Business Plan, toute entrée en vigueur, renouvellement, modification, renonciation aux droits en question, application des droits concernés, approbation ou consentement ou cessation de (i) toute transaction entre la Société et un Affilié d'un Associé (ii) tout accord d'une durée excédant une (1) année qui ne peut se terminer qu'avec un préavis d'un mois sans pénalité ou d'une prime de plus de GBP 100.000,00;

(MM) L'entrée en vigueur, la modification ou la cessation des contrats de bail en rapport avec les Immeubles, à moins que cela ne soit régi dans le Business Plan;

(NN) Paiement de tout frais envers un Associé ou envers l'un de ses Affiliés;

(OO) La nomination ou le licenciement d'un Gestionnaire de l'Immeuble;

(PP) L'acquisition de toute propriété ou d'actif matériel (autre que les Immeubles); et

(QQ) Convenir de faire l'une ou l'autre action ci-dessus.

(x) Sous réserve des dispositions de l'article 9.2(b)(ix), le Conseil de Gérance, sans le Consentement des Associés, accomplira toute action requise pour refinancer (ou autrement se conformer aux termes ou éviter une défaillance sous-jacente) le Financement Senior ou le financement d'une autre personne tierce.

(c) Si les Associés ne sont pas en mesure de prendre une décision à l'unanimité en ce qui concerne une Matière de Blocage (une «Situation de Blocage»), alors la Matière de Blocage sera reportée pour une période de 20 Jours Ouvrables. Au dernier jour ou avant l'écoulement de la période des 20 Jours Ouvrables, les Associés conviendront d'une seconde réunion afin de reconsidérer la Matière de Blocage (la «Réunion de Blocage»). Si les Associés, agissant raisonnablement et de bonne foi et au regard du dernier Business Plan de la Société adopté, ne sont pas en mesure de prendre une décision à l'unanimité en ce qui concerne cette Matière de Blocage au cours de cette Réunion de Blocage, alors un tel Associé pourra, dans les 10 Jours Ouvrables suivant la date d'une telle Réunion de Blocage, émettre un avis écrit (un «Avis de Blocage») aux autres Associés qui déclarent qu'une Situation de Blocage est apparue et identifient l'objet de la Matière de Blocage.

(d) Si une Situation de Blocage est apparue, la Matière de Blocage en question devra être considérée comme n'ayant pas été approuvée. Si la Situation de Blocage concerne l'approbation annuelle du Business Plan, le précédent Business Plan demeurera en vigueur pour l'année suivante et les valeurs devront être ajustées en fonction de l'indice des prix à la consommation anglais en vigueur à ce moment.

9.3 Gestion

(a) En vertu de l'article 9.2, la gestion, le contrôle et toute opération de la Société et la formulation et l'exécution d'affaires et la politique d'investissement seront exclusivement confiées au Conseil de Gérance de la Société, et ce même Conseil de Gérance exercera tous les pouvoirs nécessaires et suffisants pour l'accomplissement des objets de la Société au nom et pour le compte de la Société, en application des présents Statuts.

(b) Les Gérants agiront en application des Règles de Gestion telles que définies dans le Pacte d'Associés.

(c) La mort ou la démission d'un Gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

(d) Le ou les Gérant(s) n'engagera(-ont) pas, en raison de sa/leur position, toute responsabilité personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont uniquement considérés comme étant des agents autorisés et sont par conséquent uniquement responsables de l'exécution de son/leur mandat.

(e) Sauf les cas prévus dans ces Statuts, aucun Associé n'aura le droit de, et aucun Associé ne pourra prendre part à la gestion ou aux affaires de la Société, ni lors de tout évènement durant lesquels aucun Associé n'aura le pouvoir d'agir ou d'impliquer la Société dans n'importe quelle voie que ce soit à moins que ce type de pouvoir ne lui soit accordé par le Conseil de Gérance.

(f) Nonobstant ce qui est prévu dans les présents Statuts, un Associé ne sera pas obligé de s'abstenir d'approuver ou de désapprouver toute matière soumise au Consentement des Associés en raison d'un intérêt (ou d'un conflit d'intérêt) d'un tel Associé (ou tout Affilié, le cas échéant) dans une telle matière.

(g) Chaque Associé est d'accord, sauf disposition expresse contraire et dans la limite de la loi applicable, à ce que l'approbation de toute Matière Réservée telle que prévue dans ces Statuts soit opposable à chaque Associé et qu'elle ait le même effet juridique que l'accord de chaque Associé en relation avec cette action.

9.4 Business Plan

(a) Le Conseil de Gérance gèrera la Société en vertu du Business Plan.

(b) Avant le 1^{er} décembre de chaque année, le Conseil de Gérance distribuera un projet de Business Plan pour l'année suivante aux Associés pour approbation et, s'ils l'estiment dans ce sens, approuveront celui-ci au 15 décembre. Si les Associés ne tombent pas d'accord quant à la mise à jour du Business Plan, alors un tel échec sera considéré comme étant une Matière de Blocage.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Tout Gérant A ensemble avec tout Gérant B;

10.2 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'article 11.

11. Agent des gérants. Tout gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Résolutions des associés.

12.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

12.2 Comme prévu à l'article 12.3, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

12.3 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

12.4 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

12.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote par écrit.

13. Exercice social.

13.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14. Distribution des parts.

14.1 Cinq pour cent des bénéfices nets annuels de la Société, déterminés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital nominal de la Société.

14.2 Sous réserves des dispositions de la Loi Luxembourgeoises et des Statuts, la Société peut, par le biais de résolutions, distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

14.3 Le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des acomptes sur dividende à(aux) l'Associé(s) avant la fin de l'année sociale sur la base d'un état des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée selon le Droit des Sociétés et ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées, qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés peuvent être récupérées auprès de(s) l'Associé(s) concerné(s).

15. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée générale des Associés conformément à la loi luxembourgeoise et à l'article 12. Si à ce moment, la Société n'est composée que d'un seul Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en assumant personnellement tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

16. Définitions. Lorsqu'ils sont utilisés dans ces Statuts, les termes suivants ont le sens indiqué ci-dessous, étant entendu que toute expression juridique pour toute action, recours, méthode de procédure judiciaire, document juridique, statut juridique, tribunal, fonctionnaire ou de toute notion juridique de chose sont à l'égard de toute juridiction compétente réputés inclure ce qui se rapproche le plus de cette juridiction pour le terme juridique utilisé dans les présentes:

«Achèvement» désigne la date d'achèvement telle que définie dans le Pacte d'Associés;

«Affilié» désigne par rapport à une personne, tout autre personne qui, directement ou indirectement par un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la première personne, qui afin de lever toute ambiguïté, comprendra toute entité gérée par toute autre personne. Pour les besoins de la présente définition, «contrôle» d'une personne désigne le pouvoir, directement ou indirectement, soit de (i) voter la majorité des titres avec le pouvoir de vote ordinaire pour la nomination des gérants ou directeurs de ladite personne ou (ii) diriger ou engager la direction de la gérance et des politiques de ladite personne, que ce soit par contrat ou autrement; prévoyant cependant que: (a) lors de tout Transfert par Catalyst envers un Affilié, cet Affilié devra aussi être affilié à un fond d'investissement spécialisé; (b) aucune personne (X) ne sera traitée comme étant sous le contrôle de Portfolio Advisors simplement en raison du fait qu'une personne qui contrôle Portfolio Advisors soit un des directeurs de X. Afin de lever toute ambiguïté, le Gestionnaire de Biens sera traité en tant qu'Affilié de Catalyst et le gérant de toute Parties Townsend à ce moment sera considéré comme étant un Affilié de Catalyst;

«Apports» désigne le total des Apports Initiaux en Capital, les Prêts d'Associés Initiaux et les Apports Supplémentaires;

«Apport en Capital Initial de Catalyst» désigne tout apport effectué par Catalyst envers la Société à la date ou avant la Date de Calcul;

«Apport en Capital Initial de Portfolio Advisors» a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Associé;

«Apports Initiaux en Capital» désigne l'Apport en Capital Initial de Catalyst et l'Apport Initial en Capital de Portfolio Advisors;

«Apports Supplémentaires» a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Associés;

«Associés» désigne Catalyst et Portfolio Advisors;

«Avis de Blocage» a le sens qui lui est donné à l'article 9.2(c);

«Avis en Réponse» a le sens qui lui est donné à l'article 15.3(b);

«Business Plan» désigne le business plan annuel et le budget approuvé par les Associés concernant l'Immeuble, indiquant tous les paiements à Catalyst et aux Affiliés, tel qu'amendé ou modifié de temps en temps et en vertu des termes des présents Statuts. Le Business Plan initial sera disponible et soumis au Conseil de Gérance au moment de l'Achèvement, en vertu des dispositions prévues dans le Pacte d'Associés;

«Catalyst» désigne Catalyst EPF II Lux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B191.808.

«Conseil de Gérance» ou «Conseil» désigne le Conseil de Gérance de la Société de temps en temps;

«Conseiller d'Investissement» désigne Catalyst Capital LLP;

«Contrat du Conseiller d'Investissement» désigne certains contrats de gestion d'actifs conclu entre, à la date des présentes, les Entités Immobilières et le Gérant d'Actifs.

«Contrat du Gestionnaire de Biens» a le sens qui lui est donné dans le Contrat du Conseiller d'Investissement.

«Date de Calcul» désigne la date du 16 avril 2015.

«Entités Immobilières» désigne les entités listées dans le Pacte d'Associés.

«Financement Senior» désigne tout financement accordé ou devant être accordé aux Entités Immobilières par une ou plusieurs institutions financières;

«Gérants» désigne tout gérant de la Société de temps en temps;

«Gérant A» désigne un Gérant A de la Société, sélectionné en vue d'une nomination par Catalyst de temps en temps et en vertu de l'article 9.

«Gérant B» désigne un Gérant B de la Société, sélectionné en vue d'une nomination par Portfolio Advisors de temps en temps et en vertu de l'article 9;

«Gérant Conflictuel» désigne, à l'égard d'une Matière Conflictuelle, chacun des Gérants désignés par l'Associé envers qui une Matière Conflictuelle s'applique;

«Gérant Non Conflictuel» désigne, en ce qui concerne une Matière Conflictuelle, chacun des Gérants désignés par l'Associé auquel ne s'applique pas cette Matière Conflictuelle;

«Gestionnaire de Biens» désigne un tiers fournisseur de services à la Société, sous la surveillance du Conseiller d'Investissement, nommé conformément au Contrat du Gestionnaire de Biens.

«Immeubles» désigne les propriétés listées et détaillées dans le Pacte d'Associés;

«Impact Matériel» désigne:

(i) toute sorte de coûts pouvant résulter des coûts d'opérations totaux (sous-entendu les frais d'exploitation annuels budgétisés, sans compter les intérêts et les frais bancaires) repris dans le Business Plan en vigueur dépassant au total plus de 10% par an; ou

(ii) toutes dépenses en capital au total supérieures à GBP 300.000,00 ou (si inférieur) 10% par an du montant repris dans le Budget Annuel en vigueur;

«Jour Ouvrable» désigne un jour ou des jours (sauf un samedi ou un dimanche) où les banques des Etats-Unis, du Royaume-Uni et du Luxembourg sont ouvertes;

«Matière Conflictuelle» désigne tout sujet en relation avec (A) un litige entre la Société d'une part et ses Sociétés Affiliées d'autre part ou (B) la conclusion de tout accord (autre que le Pacte d'Associés et tout accord de prêt avec la Société envers qui les deux Associés sont parties) entre la Société d'une part et l'un de ses Associés ou de ses Sociétés Affiliées d'autre part et toute opération en relation avec ledit accord, toutefois toujours à la condition que les modifications du Business Plan ne puissent pas être considérées comme une Matière Conflictuelle;

«Matière de Blocage» désigne l'une quelconque des Matières Réservées;

«Matières Réservées» a le sens qui lui est donné à l'article 9.2(i);

«Pacte d'Associés» désigne tout pacte d'associés conclu avec la Société;

«Portfolio Advisors» désigne Portfolio Advisors Real Estate Fund V, L.P (au nom et pour le compte du Secteur Secondaire), un limited partnership du Delaware dont le siège social se situe au c/o Portfolio Advisors, LLC, 9 Old Kings Highway South, Darien, CT 06820.

«Prêt» désigne tout financement, autre que les Prêts d'Associés et les Prêts Défaillants conclus entre la Société et/ou garanti par l'Immeuble;

«Prêts d'Associés» désigne ensemble les Prêts d'Associés Initiaux et les Prêts d'Associés Supplémentaires;

«Prêts d'Associés Initiaux» désigne les Prêts d'Associés Initiaux de Catalyst et les Prêts d'Associés Initiaux de Portfolio Advisors;

«Prêts d'Associés Initiaux de Catalyst» désigne tout prêt garanti par Catalyst à la Société à la date ou avant la Date du Calcul;

«Prêts d'Associés Initiaux de Portfolio Advisors» a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Associés;

«Prêts d'Associés Supplémentaires» désigne tous prêts, sous forme d'un prêt convertible avec participation aux bénéfices, effectués par tout Associé en faveur de la Société et suivant les Prêts d'Associés Initiaux sauf les Prêts Défaillants;

«Produits Immobilisés» désigne (A) le numéraire ou autre contrepartie reçue par la Société (y compris les intérêts sur acomptes provisionnels une fois reçus) résultant de (i) toute vente, échange, abandon, saisie, remboursement d'assurance, condamnation, vente de servitude ou autre transaction similaire relative à toute propriété de la Société (autre qu'un Financement Senior), (ii) tout financement ou refinancement relatif à toute propriété de la Société, (iii) toute libération de réserves, et (iv) toute autre transaction qui, en vertu des principes comptables généralement acceptés, sera traitée comme un événement sur capital, dans chaque cas inférieur à (B) tout montant en numéraire s'appliquant (i) au paiement de tous les frais courants et dépenses relative à l'Immeuble mise en place par des Apports Supplémentaires, (ii) le remboursement de la dette de la Société requis d'après les termes de tout endettement de la Société; et (iii) l'établissement de réserves (qui renvoie aux réserves établies à partir d'un appel de capital plutôt que via des flux de trésorerie). Produits Immobilisés désigne également ce qui est perçu par l'Entité Immobilière dans la mesure où cela est perçu par la Société comme des dividendes ou des distributions ou encore comme retour sur capital ou principal sur liquidation ou autre;

«Refinancement d'Urgence» désigne les cas où (a) les Associés déterminent par le Consentement des Associés que la Société ou les Entités Immobilières nécessitent des fonds supplémentaires ou (b) la Société ou les Entités Immobilière ont besoin de fonds supplémentaires afin de refinancer (ou autrement se conformer aux termes ou y éviter un manquement) au Financement Senior ou tout autre financement de tiers.

«Règles de Gestion» désigne les règles de gestion telles qu'elles sont décrites dans le Pacte d'Associés;

«Réunion de Blocage» a le sens qui lui est donné à l'article 9.2(c);

«Situation de Blocage» a le sens qui lui est donné à l'article 9.2(c);

«Statuts» désigne les statuts de constitution de la Société, datés ou d'une date proche à celle-ci présente, tels qu'amendés, modifiés, rajoutés ou refondus à tout moment, en fonction du contexte;

«Transfert» désigne toute vente, transfert, attribution, nantissement, hypothèque, inscription hypothécaire, garantie d'un intérêt de sûreté ou autre disposition directe ou indirecte ou hypothèque d'un titre (y compris, sans limitation, par effet de loi) ou d'actes le cas échéant. Les termes «Cédant», «Cessionnaire», «Cédé» et toute autre forme du mot "Transfert" auront des sens corrélatifs.

17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
 (b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
 (c) une «personne» inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
 (d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 06 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15672. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015138042/1197.

(150149736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Socolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 6.413.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCOLUX S.A.

Référence de publication: 2015140473/10.

(150152281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Bepaumat Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 178.486.

Les comptes annuels 2014 au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015140005/10.

(150152131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Selecta Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 77.466.

Rectificatif au dépôt L140127665 enregistré et déposé le 22 juillet 2014

Veuillez considérer la correction suivante:

- KPMG Luxembourg, enregistré au RCS sous le numéro B149133.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2015140461/13.

(150152592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.
